

BAYONNE AU DEBUT DES GUERRES DE RELIGION

Vincent Hiribarren

(d'après *Mémoire de Maîtrise soutenu à Paris IV-Sorbonne*
sous la direction du professeur Denis CROUZET)

Ce mémoire de maîtrise s'est basé sur l'étude du registre de délibérations de la ville de Bayonne BB 7¹, déjà retranscrit au tiers à la fin du XIX^e siècle².

Comment évoquer Bayonne au XVI^e siècle uniquement à partir des registres municipaux ? Comment traiter de la vie entière d'une ville par des ordonnances et des procès-verbaux ? Brosser une image fidèle de la ville serait chose ardue sans les apports des différents voyageurs soucieux de décrire toute l'originalité de Bayonne. Un vénitien Andrea Navagero est le plus loquace³. Donner de la ville un tableau le plus réaliste, voilà quel était le but de ce mémoire de maîtrise. Se pose alors évidemment le problème des sources. La ville de Bayonne a en effet conservé les registres de délibération de cette époque troublée. Alors que les guerres de religion viennent de commencer dans le royaume de France, Bayonne semble rester calme, sans massacre ni agitation excessive.

Les délibérations du conseil de la ville retranscrivent cette ambiance tout au long de la période étudiée. Quatre puis deux fois par semaine, les magistrats de la ville vont se réunir pour « *délibérer* », c'est-à-dire trancher les différentes affaires allant de la plus anodine à la plus importante. La variété des domaines dans lesquels ils interviennent, fait de

¹. Archives Municipales de Bayonne, BB 7, *Premier registre français de délibérations*. Pour le détail des événements, se reporter à mon mémoire se trouvant aux Archives Municipales de Bayonne.

². Edouard DUCERE a copié les textes, Pierre YTURBIDE et Charles BERNARDOU ont fait respectivement les tables et la préface. Ils ont ensemble collationné et corrigé les textes. *Premier Registre français des délibérations de Bayonne*, Archives Municipales de Bayonne, Imprimerie Lamaignère, Bayonne, 1898.

³. NAVAGERO (Andrea), *Bayonne et le Pays Basque en 1528*, (Extrait du voyage d'un ambassadeur vénitien en France et en Espagne), traduit de l'italien par M.H. O'SHEA, Bayonne, 1886

chaque registre de délibérations, une véritable mine d'informations. Tout ceci ayant fait à la fois le bonheur et le malheur de ma maîtrise.

En effet, si pour chaque année de multiples renseignements sont donnés, ce qui permet de restituer une image plus fidèle de la société bayonnaise du XVI^e siècle, le temps nécessaire pour déchiffrer, collecter et enfin analyser ces données empêche d'étaler l'étude sur de très nombreuses années. En d'autres termes, le travail du mémoire n'a pu s'effectuer que sur 5 années allant de 1565 à 1569. Dans cet espace de temps qui paraît très court, se sont pourtant déroulés des événements qui ont conditionné la vie de la ville non seulement à court terme mais aussi à long terme.

Les efforts pour concilier protestants et catholiques seront l'un des points majeurs de ces années. Les travaux sur l'embouchure de l'Adour datent aussi de cette époque. Ces derniers assurent encore aujourd'hui une plus grande navigabilité pour atteindre le port de Bayonne.

En d'autres mots, cette période est loin d'être morne. Les terribles frères Sorhaindo s'illustrent à grands coups de déclarations, d'attaques vis-à-vis de leurs collègues magistrats comme eux à la maison de la ville. Saubat de Sorhaindo, lieutenant du maire, c'est-à-dire à la tête de la ville en l'absence du maire, ce qui est presque toujours le cas, dirige les affaires bayonnaises d'une main de fer. Personnages éminemment charismatiques, les deux frères vont conditionner pratiquement toute la politique de la ville ce qui n'ira pas sans faire grincer des dents au sein même du conseil de ville.

Comment donc considérer tous ces éléments simultanément sans prendre en compte tout d'abord les auteurs de ce registre ? Qui décide ? Les magistrats de la ville répartis en échevins, jurats et conseillers. Six échevins représentant la haute bourgeoisie, six jurats élus dans la moyenne bourgeoisie et douze conseillers choisis dans le « *puble* » des métiers. Le roi quant à lui depuis la reddition de Bayonne en 1453, gardait la prérogative de nommer le maire, un étranger à la ville et de faire choisir à ce dernier un lieutenant dans la haute bourgeoisie. Cette dernière prérogative était peu utilisée puisque la famille Gramont s'était emparée de la mairie mais le maire concernant la période, Antoine de Gramont était peu présent.

Les magistrats les plus importants étaient les échevins et les jurats, les conseillers n'ayant quasiment aucun rôle

dans la vie politique malgré les récriminations de ces derniers. Tous depuis l'édit du maréchal de Gié de 1489, étaient réélus selon les mêmes modalités et devaient suivre les mêmes cérémonies. Seules quelques modifications concernant les conseillers seront effectuées jusqu'à la fin de l'Ancien Régime⁴.

Tous sont issus des mêmes familles remariées pour la plupart entre elles (Prat dit de Luc, Lahet, Derm, Dalbaitz) et l'irruption de la famille de Sorhaindo⁵ ne semble pas les troubler outre mesure. En effet, cette famille s'est bien vite liée à toutes les autres par une politique matrimoniale⁶. Le premier membre de la famille est, semble-t-il, le fondateur de cette puissance. Saubat de Sorhaindo est le type même du politique local du XVI^e siècle. Il est « *homme qui a faict bruit de ses actions* ». Ce Saubat de Sorhaindo pour cette période est lieutenant depuis le début de l'étude en 1565 jusqu'en 1567. Toute la vie politique de Bayonne de cette seconde moitié du XVI^e siècle découle de son action. Si le registre de délibérations précédent a disparu dans des conditions mystérieuses, peut-être faudrait-il le lui imputer car il aurait pu essayer de cacher ses méfaits. Pour autant, il est impossible de l'affirmer malgré les allusions faites dans le registre.

Sa poigne en ce qui concerne toutes les affaires de Bayonne tant internes qu'externes lui a valu des revenus à vie, le droit de porter sa robe d' « *escarlate* » jusqu'à la mort. Il est le personnage central dans le registre. Il est essentiel et a sa propre vision des problèmes. Le conseil est tellement subjugué par sa personnalité que le registre en porte encore les traces. Tout tourne autour de lui, le héraut de Bayonne, le défenseur des anciens privilèges le capitaine vaillant au guet. Toute sa personne pendant et après son mandat est glorifiée. Les pâles maire et gouverneur ne font pas le poids. À qui le roi demande-t-il de le suivre à sa sortie de Bayonne ? À Sorhaindo.

⁴. HOURMAT (Pierre), *Histoire de Bayonne des origines à la Révolution française de 1789*, Bulletin de la Société des Sciences, des Lettres et des Arts de Bayonne, 1986, n°142, 1^{ère} partie 591pp

⁵. Venant de Saint-Jean-de-Luz d'après un procès datant de 1517 se trouvant dans les archives bayonnaises.

⁶. Pour les généalogies des grandes familles de Bayonne cf. FOLTZER (A.), *Au temps jadis de Bayonne*, Bayonne, 1925.

Son discours devant le conseil de ville à l'occasion des élections de 1565 est tout un programme :

*« [il] les a exhorté d'acquitter deuement et soigneusement de leurs charges, que tout le peuple se reposoyt sur eulx et qu'ilz estoyent la au lieu de peres et tuteurs. Ils n'estoyent la pour seulement porter un chapperon rouge et assister aux honneurs, mais qu'une roze estoyt accompagnée d'espynes. »*⁷

Pas de discussion possible. Saubat de Sorhaindo est là. Il est rare d'obtenir une telle affirmation du pouvoir municipal dans des registres de délibérations.

Comment l'expliquer ? Tout d'abord par la dispute opposant le corps de ville au vicomte d'Orthe, le gouverneur. Vétéran des guerres d'Italie, ce dernier était avant tout un soldat aux mœurs bourruës. Des lettres au roi du début des années 1560 évoquent ces relations orageuses :

*« [il] a rompu une hallebarde sur l'un d'entre nous. Il menace, sire, vos paisibles sujets, commet les pires oppressions »*⁸.

Le roi a même dû se mêler à ce conflit par le règlement de Cognac en 1565. Le conseil de ville et le gouverneur devaient cohabiter. En vain.

Le gouverneur voue une haine viscérale à Saubat de Sorhaindo et à son frère Johannes. C'est réciproque. Johannes «entre en combustion» quand il lui cause du tort. La violence physique est même monnaie courante entre les deux partis. Le gouverneur de la ville qui prendra en otage l'un des échevins, commettra aux yeux du corps de la ville un crime inqualifiable. Le 24 mai 1566, des morte-payes se rebellent et s'emparent de l'échevin Noguier. Les autres échevins sûrs de leur bon droit, demandent au gouverneur d'intervenir. Pourtant celui-ci dit être dans la cathédrale et ne pouvoir donc en bouger...

C'est à ce moment-là que les sous-entendus visant le gouverneur sont les plus insistants. Le lieutenant du gouverneur, Fontenay insinue que son maître est coupable et qu'il faut en aviser le roi. L'échevin finit par être relâché devant le peu de soutien que finit par obtenir le gouverneur.

Ce genre d'épisode est doublement significatif. Il montre d'abord que le gouverneur ne cache quasiment plus ses coups de main. Deuxièmement, les réactions indignées posté-

⁷. A.M. Bayonne, BB 7, p.15

⁸. BNF, FF 15880, F^{os} 143, 361, 406.

rieures du corps de ville transforment cette opposition des pouvoirs en véritable sacrilège.

La situation avec le gouverneur ne fera qu'empirer jusqu'à un dénouement tragique en 1573. Les échevins comme à leur habitude le provoquent et à tel point qu'à la suite d'une violente dispute, le conseiller Menault Dandoinche est jeté dans l'Adour sur l'ordre du gouverneur et finit par se noyer. Ainsi se termine la rivalité avec le gouverneur, celui-ci restera jusqu'à sa mort « *en exil* » à Peyrehorade.

L'autre phénomène qui donne à la famille Sorhaindo toute son envergure est l'absence du maire, Antoine de Gramont. Il n'apparaît pas comme un personnage aussi haut en couleurs que peut l'être le gouverneur. La seule impression qu'il peut donner est celle d'un homme qui connaît son rang, dépassant de ce fait tous les autres à Bayonne mais qui est surtout un perpétuel indécis. Ses multiples revirements en matière de religion mais aussi de choix politiques envers les différents lieutenants du maire le prouvent. Qui plus est, il est plutôt tourné vers le royaume de Navarre et le Béarn que vers Bayonne même. Il fait partie de ces familles spoliées en 1512 par la conquête de la Navarre par Ferdinand II. Il a des terres en Navarre, Haute comme Basse. Sa politique dépend donc étroitement de la politique de Jeanne d'Albret. Sans être forcément un personnage falot, il est préférable de dire que c'est un personnage plutôt peu intéressé par la politique de Bayonne en elle-même.

Pour autant, il s'est résolu à débarquer Saubat de Sorhaindo pour des raisons floues. A aucun moment, il n'est fait mention de la véritable raison.

Et ce départ de Sorhaindo est peut-être une tentative des pouvoirs concurrents du corps de ville pour diriger la cité ou pour tout simplement recréer un équilibre. En tous cas, le registre affirme : « *Toutefois parce qu'il [le maire] voulait départir ce peu d'autorité et d'honneur que le roi lui donnait en ladite ville et rendre participant des bourgeois d'icelle il aurait délibéré chasser ledit de Sorhaindo.*⁹ »

Le maire a semble-t-il perdu le peu de crédibilité qu'il avait à Bayonne de cette façon, et c'est l'affirmation de son pouvoir de façon autoritaire qui élimine Sorhaindo du jeu de

⁹. A.M. Bayonne, BB 7, p.320

bascule politique jusqu'à... l'élection de Johannes de Sorhaindo, le frère de ce dernier à la lieutenance du maire en 1570.

Le conseil de ville est sans cesse en lutte pour son pouvoir sur Bayonne. Après le gouverneur, c'est le maire qui tente de s'imposer. Pas question de contester frontalement son autorité. Il s'agit plutôt de louvoyer en sa présence et de ne plus tenir compte de ses décisions, une fois qu'il est parti. Un procès qui tient en haleine le corps de ville depuis plusieurs années en est la meilleure preuve. Lahet, originaire d'une famille bayonnaise réclame le droit de devenir clerc de ville. Il assiège même la maison de la ville à l'aide d'un canon. Le maire lors de l'un de ses passages le 13 janvier 1567 arbitre le conflit et en finit avec cette affaire. Il fera de même avec le médecin Moisset qui réclame des arriérés de paiement depuis plusieurs années. Le maire décide et tranche... et fait faire à la ville des économies drastiques, vu les énormes sommes d'argent dépensées pour ces procès, la ville mettant un point d'honneur à les gagner surtout quand ils se jouent en appel à Bordeaux¹⁰. Contre une somme d'argent versée¹¹ aux deux demandeurs, toute accusation est retirée.

Le maire a donc un certain impact sur la politique du corps de ville et lui conseille même de vivre en bonne entente avec le gouverneur. Pourtant, il paraît blasé, se faisant peu d'illusions quant aux comportements des deux côtés.

Le conseil de ville apparaît dans tous les conflits. S'il faut se battre, il répond présent. L'évêque de Bayonne, le présidial de Dax, le Parlement de Bordeaux en font les frais.

Les premières frictions avec l'évêque sont d'ordre pécuniaire. Qui va payer le régent des écoles ? La ville seulement ou la ville et l'évêché ensemble ? Les discussions à ce sujet parsèment le registre. Le problème est récurrent. Selon le cahier d'Orléans de 1566, avance le conseil, une moitié doit être payée par la ville, l'autre doit être prise sur la prébende canoniale. Evidemment, le chapitre ne reconnaît pas ce dernier cahier.

¹⁰. Un avocat à Bordeaux, Maître Couldroy est payé spécialement pour défendre la cause de Bayonne, A.M. Bayonne, BB 7 et A.M. Bayonne, CC 165.

¹¹. A.M. Bayonne, CC 165, 700 livres tournois pour Lahet et 500 pour Moisset.

Mais surtout le plus étrange, c'est que le registre ne parle absolument pas de l'amputation du diocèse de Bayonne entreprise par Philippe II. En effet, le diocèse historique de Bayonne ne s'arrêtait pas à la frontière franco-espagnole. Il s'étendait sur la Navarre mais aussi sur le Guipúzcoa. Ce diocèse aux origines n'était bien sûr pas traversé par une frontière, mais l'affirmation des états français et espagnols en ce début de l'époque moderne tend à renforcer la cohérence des territoires. C'est pourquoi, Philippe II, via une bulle du pape a exigé de l'évêque de Bayonne qu'il nommât un lieutenant pour ces parties basques espagnoles. Les protestations de l'évêque de Bayonne se feront entendre jusqu'en 1712, année du règlement de l'affaire.

Pour autant le silence du conseil à ce sujet peut signifier plusieurs choses. D'une part, leur désaccord avec l'évêque Jehan de Sossiondo est tellement profond que tout ce qui peut retirer du prestige à ce dernier leur est bénéfique. D'autre part, il serait inimaginable de penser que le maire déjà impliqué dans les affaires de Navarre ne s'immisce pas plus dans ces affaires-là. Or, il est notable de voir que le 16 janvier 1567, Saubat de Sorhaindo est remplacé par Augier de Lalande. L'influence des affaires navarro-guipuzcoano-labourdines pourrait ne pas y être étrangère.

Les oppositions en ville n'étaient pas limitées à l'évêque et au gouverneur. Un troisième personnage le sénéchal des Landes venait s'interposer. Ce personnage pourtant n'était pas la source du conflit, il s'agissait bien plutôt de l'institution même de sénéchal qui posait problème.

Bayonne par sa position, population et histoire est la capitale du bailliage de Labourd. Seulement en 1335 suite à d'incessantes disputes entre la ville même et la province, Bayonne se retrouve détachée du bailliage et va même devenir le siège de la sénéchaussée des « Lannes » sans pour autant en faire partie. Elle ne cessera de réclamer son rattachement d'ailleurs au Labourd. Le registre est rempli de ces suppliques au roi. La demande du 2 janvier 1568 au roi est très formelle et très explicite et la ville de Bayonne reste tournée vers le Labourd, en témoignent différentes préoccupations pour ses habitants. Il faut les protéger, les approvisionner et même les subventionner quand le prix de la viande tombe trop bas. En retour, les habitants doivent entretenir les routes. Ils demandent même à être jugés à Bayonne. Le lien qui rattache Bayonne au Labourd est tou-

jours très important à cette époque car en effet au Nord se trouvent les Landes ou plutôt les Lannes, province qui comme son nom l'indique n'est que très peu peuplée.

Cette situation qu'il est nécessaire de rappeler conduit à une carte administrative assez complexe. Il existe un bailiage de Labourd souvent monopolisé encore par les familles bayonnaises et un sénéchal des Landes siégeant à Bayonne, au rez-de-chaussée du « *parquet secret de la ville* ». L'importance de ce personnage n'a pas l'air de trop perturber les magistrats bayonnais. En revanche, le fait que depuis 1566, la justice civile leur échappe au profit du sénéchal crée un climat de revendications permanentes. Tout le monde se plaint. Là où la ville avait réussi à récupérer ses prérogatives en matière de justice en 1552 face aux présidiaux, cette perte de compétences blesse l'honneur des magistrats bayonnais qui font des pieds et des mains pour récupérer cette justice civile. Les autres pouvoirs concurrents extérieurs à la ville sont plus éloignés donc moins gênants.

Les présidiaux de Dax et le Parlement de Bordeaux sont les derniers obstacles au pouvoir de la ville. Le présidial créé en 1552 bénéficie sans cesse des largesses en argent comptant et des cadeaux offerts par les magistrats bayonnais¹². Quant au Parlement de Bordeaux, la vieille rivalité est toujours présente. Mme Pontet évoque à leur sujet deux villes comparables et potentiellement aussi puissantes l'une que l'autre¹³. Cette rivalité se retrouve quand il s'agit de faire appel d'une décision intervenue à Bayonne. A chaque appel, sa décision est atténuée. Une mort est commuée en galères à vie. La condamnation de Jehannot Lebas qui avait protesté contre l'impôt sur le vin levé pour l'entrée du roi en appel est atténuée mais les mots du conseil « *preferans misericorde a rigueur de justice* » sont condamnés. Cette expression est réservée seulement à la personne du roi dans ses édits. En aucun cas, une ville ne peut les employer. D'une part, ces mots témoignent d'une certaine arrogance de la ville de Bayonne mais aussi de la supériorité que tient à entretenir Bordeaux sur elle. Cette formule employée ici dénote

¹². A.M. Bayonne, CC165 ; outre les revenus annuels, dans le domaine des finances extraordinaires apparaissent des sommes pour les présidiaux de Dax.

¹³. PONTET (Josette), *Bayonne, un destin de ville moyenne à l'époque moderne*, J & D éditions, Biarritz, 1990

bien encore de la haute idée qu'ont les magistrats de Bayonne de leur fonction.

Cette notion est omniprésente : qui n'est pas avec eux, est contre eux. La caricature n'est pas si éloignée de la vérité. D'où le jeu de balance pratiqué sans cesse entre les différents belligérants de n'importe quel conflit, concernant même la détention des clefs de la ville.

Le corps de ville est en perpétuelle représentation, toute action intentée par une autre partie est forcément mauvaise puisqu'elle ne découle pas d'eux. Ce fait est particulièrement notable quant à ses préoccupations à long terme comme les travaux de l'embouchure de l'Adour.

« *Il ne fut dit, je ne le pensais pas* ». Tels sont les propres mots du registre. Favoriser l'avancement du chantier sur l'Adour est la préoccupation majeure du conseil de ville. Quand le roi Charles IX décide lors de sa visite en 1565 de faire creuser ce « *nouveau havre* », il donne les moyens à Bayonne de créer ce à quoi elle aspire depuis des années. Un ingénieur guipuzcoan était déjà passé mais sans moyens. Plusieurs généraux de la charge du havre se succèdent mais sans succès, comme le général Chazete ou encore le capitaine Flayol. Et c'est là qu'intervient le corps de ville. En effet, la ville a harcelé sans cesse tous les intervenants dans ce chantier pour que l'embouchure soit entièrement rouverte. Le terme « harceler » pourrait paraître excessif mais il se justifie tout à fait au vu des méthodes employées par les magistrats. Le lieutenant du gouverneur, chargé des travaux, qui entretenait de très bonnes relations avec la ville à son arrivée, perd la confiance du corps de ville en quelques mois.

Sommations, rappels à l'ordre sont le lot de Fontenay qui en arrive même à demander des conseils techniques au corps de ville. Le 2 avril 1568, il est nécessaire de poser des « *caisses* »¹⁴ dans le canal, l'avis du conseil est alors requis pour se mettre à l'abri.

Ainsi en deux ans, le lieutenant du gouverneur est passé du statut de sauveur en puissance au statut de conseiller technique pour les affaires de l'Adour. De tout puissant par les lettres « *patentes et closes de Charles IX* » il

¹⁴. Par « caisses », on peut comprendre soit blocs, soit gabions, pour construire des digues.

va même être la cause d'une révolte en mai 1568. Cette révolte d'après le procès-verbal dressé le 28 mai 1568, est une révolte populaire. Fontenay a refusé de payer des ouvriers, un échevin s'est interposé, Fontenay l'aurait blessé à l'épaule gauche. Cet échevin, du Vergier aurait avec toute sa « *famille et alliés* » assiégé Château-Neuf ! Fontenay semble-t-il n'a eu la vie sauve que grâce à l'action du gouverneur pour le défendre. Cette émeute si spontanée était apparemment motivée par des problèmes d'argent et surtout par la violence de Fontenay. Cela paraît assez plausible dans la mesure où les problèmes de répartition de l'argent du havre étaient récurrents. Pour autant, l'échevin martyr, leitmotiv du corps de ville, semble avoir dramatisé les choses. Quelle meilleure façon y a-t-il de se débarrasser de ce personnage inefficace à leurs yeux ?

Les travaux ne seront réellement terminés qu'en 1578 par Louis de Foix, ce qui montre encore l'ampleur de la tâche.

Deuxième grand point d'orgue du conseil de ville, les affaires militaires. La situation de ville frontière, fait de Bayonne un emplacement stratégique. La ville en effet est entourée de murailles lui donnant ainsi une importance toute relative vu leur état. Il semble réellement que tout l'ensemble soit à consolider dès cette époque-là. Le nombre d'avertissements concernant l'état délabré des murs et de certaines tours en témoigne bien¹⁵.

Tout ce qui touche à la sécurité de la ville est un point sensible. Par exemple, Domengoto Detchegaray et Jehan de Laras, duranguiers, sont condamnés à payer 21 testons d'amende pour avoir tendu des draps sur les murailles. Ces deux derniers sont accusés d'avoir fait des signaux aux Espagnols ce qu'ils ne démentent pas mais qui n'est pas confirmé pas la suite. On a simplement touché aux murailles.

Quand Jehan de Bousq est trouvé en train de jouer aux cartes sur la muraille de la ville avec Arnault de Feuqua, on peut s'interroger sur ce qui dérange vraiment le corps de ville. Est-ce l'interdiction de jouer aux cartes qui sera évoquée plus loin ? Est-ce le fait que les deux gardes de la ville

¹⁵. Une enquête avait été ordonnée à ce sujet, A.M. Bayonne, BB 7, p.275

ne soient pas sur le qui-vive ? Est-ce simplement que les murailles ne sont pas l'endroit approprié pour ce genre de choses ? Il existe une sorte de respect dû aux murs de la ville qui transparaît ici. Ces murs sont destinés à la défense de la ville et représentent ainsi la ville, rien d'autre.

Dans une autre affaire, ce sont les protestants qui espionnent la ville. Un certain Menjollet Daguerre, originaire de Bayonne et Daniel Durant¹⁶, natif de Blois ont été découvert en train de mesurer les murailles de la ville.

Pour autant, les deux personnes réveillent chez les magistrats, une véritable paranoïa. Ils sont tous atteints pendant une courte période d'une espionnite aiguë. Cette crise va s'accompagner d'une véritable peur des « *étrangers* ». Ainsi, il est interdit aux aubergistes de recevoir des étrangers chez eux. Ces derniers sont priés de ne pas porter d'armes et de montrer patte blanche. Sont facilement suspectés tous ceux qui ne sont pas de Bayonne et la limite entre la xénophobie et l'espionnite en devient difficilement discernable. Pourtant cette phobie peut être légitimée par la crainte de la « surprise », le gouverneur l'évoque pour justifier ses interventions. Et pour éviter toute attaque surprise, il est interdit à qui que ce soit de porter des armes en ville si ce n'est pour le guet. La crainte de toute attaque se fait très bien sentir et ceci est confirmé au vu du contexte militaire de ces quelques années dans le reste de la France qui est bien éloigné de celui de Bayonne.

La volonté de se prémunir contre toute attaque se retrouve dans l'obsession de remplir les greniers pour soutenir un siège. Il n'y a jamais plus urgent que remplir ce grenier qui se vide chaque été pour le changement des grains. Rien n'est plus urgent que l'acheminement de ces derniers. Le souvenir de l'algarade des Espagnols de 1523 serait-il toujours vivace ?

Toujours est-il que cette « *munition* » devient tellement primordiale qu'à l'entrée d'une « nouvelle » équipe de magistrats, le premier souci de ceux-ci est de faire remplir ce grenier et surtout de le faire proclamer haut et fort par le trompette de la ville.

Le système du guet destiné à surveiller la ville durant la nuit et le jour s'est lui aussi avéré de première importance à Bayonne. La ville ne devait jamais être prise au dépourvu.

¹⁶ Jamais n'est invoquée la cause protestante, seul le prénom « Daniel » me fait dire qu'il s'agit d'un protestant.

Se surveiller soi-même constituait une grande fierté pour la ville et il fallait mériter cet honneur. Encore une fois, Saubat de Sorhaindo était le champion de cette cause. Il n'hésitait pas à distribuer les amendes quand le guet était mal assuré. Le gouverneur en partie jaloux de cette prérogative typiquement militaire de la ville, cherche toujours à en souligner les dysfonctionnements possibles. Il va même dans la nuit du 28-29 avril 1568, monter un faux guet destiné à impressionner le corps de ville. Raté. Les magistrats prennent le mors aux dents et distribuent généreusement les amendes et envoient une plainte au gouverneur.

Les fortifications, la « *munition* », les garnisons, les Châteaux Neuf et Vieux, le guet participent véritablement de cet ensemble défensif qui fait de Bayonne une ville aux préoccupations militaires avant tout. Le paysage urbain de la ville en est fortement marqué. Tours, fortifications, châteaux, rondes, tout laisse présager au visiteur que Bayonne est réellement une forteresse. C'est ce que les échevins entendent laisser croire aux « *étrangers* ». Rien ne doit percer de l'insuffisance des troupes, du mauvais état des fortifications, du délabrement des tours. Le culte du secret et la peur des espions sont la caractéristique essentielle de cette politique de la ville. Les faiblesses de cette défense révèlent l'extraordinaire énergie des magistrats qui tentent désespérément de garder la mainmise sur toutes ses fonctions. C'est en cela que la défense de la ville est très symbolique de sa politique.

Le parallèle est aisément traçable étant donné les diverses actions des magistrats durant cette période. La baisse des moyens ne s'accompagne pas d'une baisse des prétentions. En effet, la réelle baisse des revenus, l'autorité d'un gouverneur ne grèvent en rien l'assurance des magistrats. Au contraire, la défense de leurs privilèges les pousse à toujours demander plus. Cette ville doit tenir aux assauts du gouverneur comme elle doit tenir aux assauts du temps. Le combat qu'elle mène tous les jours pour son maintien rappelle les combats réels menés dans le passé. Pour se prémunir d'une forme de paresse, les magistrats exercent une réelle pression quotidienne sur tous les organes de pouvoir de la ville. Le moindre ralentissement de leur part est considéré comme une marque de faiblesse et se trouve sanctionné immédiatement. Ainsi ceux qui manquent le guet, ceux qui osent ne pas tenir compte des mesures de sécurité comme l'heure de fermeture des portes ou encore ceux qui jouent

alors qu'ils devraient surveiller la ville, ceux-là sont rappelés à l'ordre.

Mais le véritable fondement du pouvoir de la ville est bien celui de la justice. Dans tous les cas, la ville doit donner son avis. C'est son domaine et personne ne peut prétendre lui retirer ses prérogatives.

La prééminence du corps de ville est visible dans tous les aspects de la vie quotidienne. Ainsi les métiers, ces organisations formelles réunissant les membres d'une même profession, nous sont présentés seulement du point de vue économique. En aucun cas, le registre n'évoque une occasion où ces métiers doubleraient les magistrats dans le sens où aucune prérogative du conseil ne serait menacée comme cela se produit au XVIII^e siècle. Bien au contraire, le conseil les convoque pour se faire respecter. Les tilholiers, les orfèvres et les vigneron en feront les frais.

De cette manière les magistrats s'efforcent d'attirer à eux tous les domaines de la vie publique, toutes les organisations susceptibles de le doubler sans jamais les nommer ni même les évoquer. La ville doit tout faire sans être concurrencée par qui que ce soit.

Tous les enjeux de sécurité, de justice, d'éducation, d'hygiène et de charité sont accaparés.

La menace de la peste plane toujours. La ville entretient un chirurgien de la peste et fait dire des messes pour saint Sébastien et saint Roch.

Dans le rôle de la charité en partie confié habituellement au clergé, la ville intervient aussi. Par exemple un vieil homme sourd, Saucin Detcheverry se voit administrer des « *drogues* » aux frais de la ville. De la même manière un ancien garde « *vieux et descrepilx* » Vidau de Preschac se voit attribuer « *une pension* » de 30 sous pour surveiller les « *excès de la ville* » et en tenir informé le corps de ville. Ainsi, ce que les comptes de la ville présentent comme « *un don caritatif* »¹⁷ à chaque paiement, s'avère être une utilisation d'un pauvre pour remplir les fonctions de police de la ville. Pourtant à chaque aubara, un mandat de paiement, est notifié que ce personnage est vieux. Alors véritable charité ou réutilisation des compétences, le registre ne le dit pas cepen-

¹⁷. A.M. Bayonne, CC 165

dant ce qui est sûr, c'est que la ville tient à protéger ses pauvres. Ainsi quand Pierrot de Lassalle vole Françoise Sarbourte « *une pauvre femme et mégère* », il est torturé.

Le corps de ville entend protéger ses pauvres par tous les moyens. Cependant il entend protéger seulement les siens. Pas question d'héberger ou d'accueillir quelque pauvre « *estranger* ». La xénophobie que nous avons déjà pu entrevoir se trouve exacerbée ici. L'ordonnance promulguée contre les bélîtres et les mendiants étrangers du 7 mars 1567 est très claire : ils ne doivent pas rentrer dans la ville et s'en tenir à une distance minimum.

Cette charité a donc des limites, elle ne s'exerce que pour les Bayonnais et seulement par le conseil de ville. Quand des Bayonnais prétendent l'exercer seuls, le conseil l'interdit. Pas une seule fois, une organisation quelconque n'est nommée, ce qui confirme l'aspect exclusif de la charité des magistrats.

Ici aussi le conseil de ville se montre jaloux de ses prérogatives et entend dominer toutes les relations qui entourent la charité. Des moines, il n'est pas fait mention. Du chapitre non plus, ce qui amène à penser que le corps de ville entend par tous les moyens se mettre en valeur dans ce domaine aussi. Entend-il empiéter sur les plates-bandes de l'Eglise, ce n'est jamais mentionné ni même évoqué, ce qui est plus sûr c'est que le conseil tient peu en considération le chapitre et l'évêque.

En témoigne particulièrement le cas de la nomination du régent des écoles normalement choisi et entretenu par le chapitre et le corps de ville. Bien entendu, le corps de ville rentre en conflit avec les chanoines à qui il est reproché de ne pas vouloir payer.

Le chapitre quant à lui choisit unilatéralement un nouveau régent que le corps de ville s'empresse de trouver de « *mauvaise qualification* » et évidemment « *les enfants se debauchaient journellement* ». L'affaire va se poursuivre en justice où il est même fait appel à Bordeaux. Le véritable nœud du problème pour autant ne se situe pas là. La possibilité d'avoir chez soi un régent augmente le risque selon les magistrats que ne se propage la « *religion prétendument réformée* ». C'est pourquoi, il est nécessaire de créer une école où tous iront « *à cause de la diversité des créductions et afin que la religion catholique ne fut violée* ». Cet argument dont la sincérité - pour une fois - n'est pas forcément à remettre

en cause, est soutenu à l'évêque et au chapitre. La peur de l'« heresie » est avancée ici face à un clergé plus que récalcitrant.

Pourtant, c'est sans effet. L'école n'est pas créée et quand elle le sera en 1572 ce sera sans l'aide du chapitre¹⁸. Toujours est-il que la ville entretient quand même 8 bourgeois en 1564¹⁹. Dans ce domaine aussi la ville garde et tient jalousement à garder la mainmise sur ses acquis. L'emprise de celle-ci sur les domaines a priori religieux tient à confirmer tous les propos précédents. C'est avec détermination et insistance que le corps de ville agit et ordonne. Encore une fois, toute tentative quelle qu'elle soit de rogner une once de ses prérogatives est considérée comme une atteinte à la dignité de la ville et donc à celle des magistrats.

Mais le plus frappant demeure l'encadrement de la violence quotidienne de la ville où bon nombre d'anecdotes donnent un portrait très vivant de la ville.

Ainsi outre les nombreuses affaires de vols et fraudes, de véritables affaires de mœurs étaient jugées par les magistrats.

Un sort terrible attend les prostituées qui étaient condamnées à un bannissement perpétuel de la ville. Mais avant cet « exil » un traitement spécial leur était réservé : « *condamnons ladicte Francine Duhau a courir la ville sans fustigations accompagnee des sieurs et ministres de justice et trompette ez cantons et carrefours accoustumez par chacuns trois jours scavoir est les sabmedy et lundy prochains ayant une courone de paille en sa teste et a chacun desdicts jours estre mise dans la cage de fer et estre plonge chacun desdicts jours trois fois dans la rivièrre et a estre banye a perpetuite de la ville* »²⁰.

La sanction de la ville était comme nous pouvons le voir à chaque fois une exclusion de la communauté. Mais le meurtre condamnait lui aussi à l'exil si ce n'est à la peine de mort. Ces exemples de morale qu'essaye de réguler la ville nous donnent un bon aperçu des conceptions de la vie en société. Emettre un jugement de valeur serait anachronique, ce qui est remarquable ici est la peine encourue. La peine de l'exil est lourde à porter. Se retrouver aux portes de la ville sans plus pouvoir participer à sa vie est la punition suprême

¹⁸ Aide que finira par obtenir la ville en... 1771 !

¹⁹ A.M. Bayonne, CC 165

²⁰ A.M. Bayonne, BB 7, p.479

qu'infligent les échevins. Le bannissement à perpétuité signifie se retrouver un « *estranger* » ailleurs et ne plus pouvoir bénéficier de l'honneur qu'ont les Bayonnais, celui de résider en ville.

L'un des points qui marquent le plus le lecteur de ces registres est l'extrême violence qui régnait alors. Toutes les relations sont marquées par des rapports de force tant verbaux que gestuels. Les rapports entre les gouverneur, évêque, lieutenant, maire et échevins en sont la meilleure preuve. Ceux-ci sont profondément marqués par un rapport de force qui caractérise essentiellement le climat de Bayonne en cette seconde moitié du XVI^e, en cette « *période de troubles* ». Le sang coule, les coups partent, les injures volent. Toutes ces quatre années sont marquées par ces affaires de mœurs dont le récit n'omet aucun détail quant aux blessures et coups portés. Le rôle du conseil de ville de dresser des procès verbaux trouve ici toute sa signification. Entre un viol et une mère battue par son fils, aucun détail n'échappe à la plume des greffiers.

La violence s'exprime aussi par des phénomènes récurrents. La nuit des « *bapteurs de paves* » et des « *coureurs de nuit* » sévissent. Ceux qui se promènent sans chandelle la nuit sont pourchassés dès le jour venu. Le problème étant toujours de déterminer quels sont les auteurs de ces crimes puisqu'ils portent des masques. Ce phénomène de violence masquée souvent regroupait de jeunes hommes qui n'attendaient pas les mascarades de Carnaval pour se déguiser et commettre des excès.

Les blessures ne sont pas les seules « *crimes et abus* » commis. Quelques cadavres peu fréquents au demeurant, se trouvent çà et là dans le registre. Ainsi les assassins de Jehan de Marmego dit La Grique, tué le 20 octobre 1566, Jehan de Bordiu, St Sever, Arnault de Garbaye sont condamnés à mort par contumace. A un meurtre répond toujours la mort de l'assassin. Ainsi Jehan de Cortaigne qui avait assassiné Pierre Detcheverry se trouve condamné à mort.

Ce qui surprend face aux crimes et délits, c'est l'ambiance générale de la ville. Cette surexcitation permanente. Ceci rejoint entièrement la conception du corps de ville des relations à avoir avec les autres pouvoirs. Tout n'est

affaire que de tensions. Et ces tensions s'affirment dans la répression de tous les excès des Bayonnais.

La consommation du vin semble avoir été l'une des grandes préoccupations des Bayonnais. Le corps de ville veille à tenir une bonne couverture des tavernes dans la ville. Tout le monde doit être approvisionné coûte que coûte. Une véritable organisation existe autour des vins à Bayonne, divisés en vins des chais, vin de Navarre et vins étrangers. De véritables contrats existent pour leur affermage. Les jurats se réservent le droit de goûter le vin des chais chaque année, c'est pourquoi ils vont visiter les caves de Bayonne, caves considérables datant de l'époque anglaise. Cette visite est l'occasion de « *marquer le bon et le mauvais vin.* »

Chaque année un fermier est élu et l'importance de la charge est considérable à en juger les quantités de vins qui passent en fraude en ville. En effet, un sport local se répand : faire passer du vin dans la ville ou au bourg St-Esprit sans en payer la taxe. Cette taxe avait été imposée par le roi pour rembourser les frais de sa venue de 1565. Cet impôt indirect faisait du commerce illicite de vin une véritable préoccupation des Bayonnais durant ces quelques années. Le nombre de condamnations à cause de ce commerce est plus que remarquable : plus de vingt-quatre jugements portant sur de grosses quantités en quatre années !

Comme dans chaque fraude, il peut paraître naturel de penser que si les habitants récidivent, c'est que cela fonctionne et même bien. D'ailleurs, il y a peu de doutes à ce sujet. Un tavernier de Bayonne, Jehan de Larre s'arrange pour faire passer à St-Esprit ses barriques chez Jehan de Lagarde.

Le trafic s'étend même jusqu'à Castetnau, le fermier de la charge qui « *dans le conclave et parquet secret de la maison de la ville a vendu du vin pourry* ». Le fraudeur aurait été pardonné si au moins le vin avait été bon !

Quoi de plus normal que de trouver dans une ville garnison des soldats amateurs de vin ? La demande est faite à Fontenay de ne plus fournir ses soldats en vin car de légers incidents se produisent quand ils montent la garde... En effet, des Navarrais de Pampelune du Château-Neuf ont un soir, ivres morts, fait partager leur joie de vivre avec le guet assis de la ville, ce qui ne plaît guère aux échevins.

Cette ambiance électrique se renforce avec l'alcool. Bayonne par ailleurs, achète du cidre qui est l'une des

spécialités du Pays Basque comme le confirme Andrea Navagero, l'ambassadeur vénitien de passage à Bayonne²¹. Il faut bien dire que Bayonne, qui plus est, était l'un des ports qui fournissaient un débouché naturel à tous les vins des régions alentour. Tout cet alcool -de passage ou pas- créait une ambiance favorable à de nombreux débordements. Des « *coureurs de nuit* » percent des barriques de vin chez Martin Detcheverry la nuit du 15-16 mai 1567. Ils ont fait trop de bruit et se sont faits remarquer. Tout ce que le propriétaire a pu déterminer, c'est la langue qu'ils parlaient entre eux, le basque. Il s'agit là du seul réel indice sur l'une des langues parlées par les Bayonnais. Le procès-verbal l'indique en les appelants « *des Basques* ».

C'est donc au détour d'une histoire d'alcool qu'il est question de langues différentes.

La population de Bayonne comprend et écrit le français pour les élites, et qui parle gascon et basque dans une proportion sans doute majoritaire pour le gascon. Cependant établir des barrières infranchissables entre chaque langue et sa population renie leur principe d'évolution fondamental. Un beau mélange de gascon mâtiné de termes français et basques doit être la langue usitée dans les différents quartiers gascons. A l'inverse, le quartier des Basques (vers la rue des Basques) devait contenir une réelle population bascophone baragouinant un gascon imparfait, le peu de points communs entre les langues latines et le basque expliquant ces difficultés.

A ce sujet, Antoine de Lahet, qui n'est jamais à une insulte près contre Saubat de Sorhaindo trouve une de ses lettres « *remplie de barbarismes et d'incongruités* ».

Un joyeux mélange devait donc caractériser cette ville où dans cette ambiance, on se réconciliait du jour au lendemain. Un jour, on condamne des habitants en train de s'insulter, le lendemain, on les trouve en train de jouer aux quilles ensemble...

Le jeu semble avoir été l'une des grandes passions des Bayonnais à cette époque. Le nombre de procès-verbaux interdisant les jeux est des plus impressionnants. Les jeux d'argent étaient bien sûr interdits mais les jeux de paume, de quilles semblent avoir été aussi la coqueluche des habitants.

²¹. NAVAGERO (Andrea), *op. cit.*, p.15

D'autres jeux trouvent cependant grâce aux yeux des Bayonnais, jeux qui marquent l'esprit des voyageurs comme Navagero qui évoque le terrain à l'extérieur de la ville. Ce que les magistrats répriment, c'est le jeu dans la ville. Jeu de « paume » et de quilles y sont interdits jours de fêtes et dimanches et même dans les rues à cause des « *inconveniens et abuz* ». Apparemment les passants peuvent être blessés. Le « *jeu de paume à la main* » lui aussi pour les problèmes de voisinage qu'il peut créer « *cause de quoi ils rompent les vitres et allant chercher les paulmes se jectent sur les tables ou font un grand dommaige* » L'explication la plus plausible est qu'ils jouent à la pelote et que ces inconvénients ont traversé les siècles.

Toutefois il serait inopportun d'oublier que les bayonnais en même temps sont violents dans leurs rapports entre eux. Ce passage d'un extrême à l'autre a pourtant bien un facteur commun. L'excitation, la tension. Mais quand elles naissent elles semblent fugaces. Des haines plus tenaces semblent exister mais à des niveaux plus élevés de la société entre les magistrats et d'autres pouvoirs. Le lot commun des Bayonnais semble être dans ce perpétuel va et vient entre la dispute et l'amusement. C'est ce qui retient l'attention à la lecture de ce registre. Tout se résout très rapidement et ce ne sont pas les amendes des magistrats qui expliquent cela. Tout tient dans la nature des relations qui, sans cesse, par ce jeu de tensions sont remises en question. Cette remise en question peut alors revêtir des formes différentes tendant vers le jeu ou la violence.

Il ne s'agit pas pour autant de dédramatiser ces tensions à l'extrême en schématisant et en transformant Bayonne en une ville de joyeux bagarreurs. C'est loin d'être le cas comme les exemples de violence précédents le prouvent mais l'ambiance générale est loin d'être à la sédition ou la révolte mais bien plutôt au jeu et à l'amusement. En effet avant tout les magistrats tentent de maintenir un ordre précaire certes mais à la hauteur de leur mission pour le « *bien publique* ».

Les années couvertes ici voient le début et la fin de la seconde guerre de religion et le commencement de la troisième²². Pendant ce temps à Bayonne, aucune menace véri-

²². 26-28/09/1567 : Début 2^{ème} guerre de religion

table ne se profile. Pour autant, il n'est pas question ici d'écrire ces pages pour raconter que rien ne s'est passé à Bayonne. Il s'est passé quelque chose, quelque chose qui lui vaudra la paix durant ces années. Maintenir la stabilité à Bayonne a été le seul souci des magistrats.

Dans son ensemble, le Pays Basque se montre assez réticent à la «nouvelle religion». C'est pourquoi trouver des protestants à Bayonne peut surprendre surtout face à une bibliographie abondante concernant le Béarn et le protestantisme et où le Pays Basque ne trouve pas sa place. Quoi qu'il en soit, certains personnages -et des plus éminents- de Bayonne ont choisi la réforme et nous allons voir qu'il est assez difficile de parler de «cas isolés» en revenant sur leur parcours.

En effet, le maire Antoine de Gramont pendant un temps est protestant. Très lié à Jeanne d'Albret à une certaine époque, il s'était tourné vers le protestantisme, ne fût-ce qu'en raison de ses prétentions en Navarre. Mais ce protestant peu présent à Bayonne éprouvait une foi protestante mitigée. Ces multiples revirements rappellent ceux d'Antoine de Bourbon. Mais les cas les plus représentatifs se retrouvent chez les magistrats.

Seul un jurat Pierre de Monballor refuse de prêter serment à son élection en 1566 sur l'autel de Saint-Pierre. Les magistrats ne font aucune objection à ce qu'il aille prêter serment dans un «*temple à la campagne*». En revanche en septembre 1568, les temps ont changé. Le jurat doit obéir s'il veut être élu. Il rétorque «*Sa Majeste permettait à un chacun vivre en la liberte de sa coutume chez soi [...] et que sa conscience ne lui permettait de faire tel serment que sur la Bible ou Dieu vivant et qu'il se preparait pour se rendre de l'Eglise réformee*». Le message ne passe pas, les magistrats dont certains comme le lieutenant ou Johannes de Sorhaindo sont protestants, refusent tout simplement «*attendu les troubles ordonnerent qu'il obeirait a ladicte ordonnance*».

L'attitude de Monballor n'est pas étrange dans la mesure ou en général les protestants se manifestent à l'occasion en ce genre d'occasions. Le refus de saluer une procession, de prêter serment sont des cas courants à cette époque. Or ici ce qui peut surprendre c'est l'extrême facilité avec laquelle, des

magistrats protestants s'intègrent dans une vie communale fortement marquée par les rites d'essence catholique.

Leur participation soulève deux points essentiels. Premièrement, leur malléabilité à une époque où se crispent les relations interconfessionnelles. Deuxièmement leur sentiment d'appartenance à Bayonne avant tout.

Les familles de Lalande et Sorhaindo semblent avoir été tournées vers le protestantisme. Pendant les dernières heures d'Augier de Lalande, lieutenant du maire après Saubat de Sorhaindo, son épouse a voulu faire appel à un ministre protestant à son chevet « *et même que ledict de Lalande n'est de la religion prétendue réformée.* » Sa femme semble ici avoir été à l'origine de ce geste. En effet, peut-être n'est-elle pas originaire de Bayonne elle qui ne porte pas un patronyme spécialement bayonnais : Marie Benoît. Toujours est-il que la ville entend bien lui défendre d'appeler ce ministre protestant.

On pourrait donc supposer que la ville s'oppose à Augier de Lalande parce qu'il est protestant comme elle s'est opposée à lui pendant les derniers mois où il était lieutenant. Or Johannes de Sorhaindo même protestant, était l'un de ses plus grands détracteurs. Et le doute est peu permis quand aux idées de Sorhaindo. Cependant en public, celui-ci s'en défend bien et se révèle un parangon de mauvaise foi et de langue de bois.

De forts « soupçons » pesaient déjà sur son frère Saubat de Sorhaindo. Cependant Johannes n'a jamais eu à s'en défendre avant l'affaire de la procession du Sacre de 1568. Là où d'habitude des protestants refuseraient de saluer la procession et de se découvrir, lui bien au contraire désire être le capitaine de la cérémonie.

C'est là que le gouverneur intervient et refuse que ce soit Sorhaindo qui est « *notoirement de la religion* ».

S'ensuit un jugement dont on ne sait s'il s'applique à la religion du personnage visé ou bien au personnage en lui-même : « *Car pour dresser une faction, ung lion chef de mil brebis feroit plus de mal que une brebis chef de mil lions.* »²³ L'image du lion en dit long sur les sentiments du gouverneur à l'égard de la famille Sorhaindo et celle du mouton sur l'idée qu'il se fait des bayonnais. Cependant pour en revenir à ces accusations, Johannes se débat malgré les arguments qu'on lui oppose. Il a pourtant assisté à la messe pour sa nomina-

²³. A.M. Bayonne, BB 7, pp.642-653

tion et prêté serment sur l'autel St Pierre. Mais depuis « *il n'assiste plus aux fêtes et aux processions, grandes messes ni autre divin service* ». Il répond qu'il a bien assisté à l'enterrement d'Augier de Lalande.

De plus il abriterait chez lui un meurtrier comme régent qui aurait tué un homme dans la maison de Belsunce en Basse-Navarre. Et là, l'accusation est grave non pour la présence du régent, mais parce que « *le repos publicque* » est troublé ! Sorhaindo répond qu'il a fait baptiser ses huit enfants et que « *le regent leur apprend juste a lire et a ecrire et ce n'est pas une escole tenue par un protestant huguenault comme le pretend le gouverneur* »²⁴

Nier l'évidence semble être le fort de ce personnage qui mélange habilement dans ses arguments les côtés protestants et catholiques de ces actions. Il veut « déboussoler » le gouverneur, pour que plus personne ne sache ce qu'il est réellement.

Les magistrats eux-mêmes s'y perdent, car pour la seule fois distinctement apparaissent des avis personnels qui ont dû être le fruit d'un débat. Le clerc de Marqua qui pourtant s'avèrera être un fervent catholique dans les années à venir²⁵ objecte que s'il a été élu, il ne faut pas le changer et de toutes façons « *il n'estoit de la religion* ».

Hiriart, un échevin, quant à lui retourne l'argument du vicomte en disant que Sorhaindo est de la religion catholique « *car s'il estoit d'autre il le sçauroit.* » Une mauvaise foi combinée à des alliés au conseil sauvent la mise temporairement à Johannes de Sorhaindo et ce qui est le plus remarquable est que l'union contre le gouverneur prime contre la différence des confessions.

Ils ne constituent pas pour autant des cas isolés puisque le gouverneur s'en plaint : « *A la feuillee de la place publicque et au-devant de la maison Hiriart s'y assemblent ordinairement plusieurs gens devisant du fait de la religion* ». De véritables discussions ont lieu en ville ce qui n'a pas l'air de choquer excessivement les magistrats, alors que le gouverneur quant à lui semble bien plus borné. Au passage, il est possible de voir que Hiriart soutient Sorhaindo dans toutes ces affaires comme vu plus haut et les discussions ont lieu devant chez lui. Coïncidence ? Pas forcément. Il serait possible de le qualifier de sympathisant.

²⁴ A.M. Bayonne, BB 7, pp.642-653

²⁵ A.M. Bayonne, BB 9, BB 10

Le gouverneur d'un autre côté rassure les autorités puisqu'il écrit le 7 juillet 1568 au Parlement de Bordeaux « *qu'il a pris soin d'éliminer tous protestants suspects* »²⁶, ce qui pourtant à ses yeux est loin d'être vrai.

Les protestations pour l'instant viennent de l'extérieur de la ville, du gouverneur. Cependant, apparaît dans une récrimination du clerc de ville Jehan de Marqua, une préoccupation à la fin de l'année 1568. Deux protestants vont et viennent.

La méfiance à l'égard de ces bayonnais qui s'absentent de la ville alors que la menace armée protestante gronde devient de plus en plus grande. Toutefois, le clerc ne reproche pas ces allées et venues en elles-mêmes, c'est le climat très particulier qui lui fait prendre ses mesures d'information. La raison étant le bien du service du roi et la sûreté de la ville, il s'avère nécessaire de faire une enquête sur ces protestants. Cette décision ne porte aucune trace d'opposition des membres du conseil. Une mention trouvée dans les comptes de la ville confirme cette méfiance extrême à l'égard des troupes protestantes puisque sont envoyés des « *éclaireurs* » pour « *épier les desseings du conte de Montgomery et rapporter ce qu'ils verront pour la garde et la sureté de ladite ville* ». ²⁷ La prise des armes de ce parti en tant que tel effraie ces magistrats qui ne conçoivent pas leur conviction religieuse comme forcément radicale. Qu'ils soient catholiques ou protestants n'a guère d'importance quand il s'agit d'œuvrer pour le bien de la ville.

Ici se dessine bien ce pourquoi le corps de ville lutte depuis des années, le bien public. Il n'est pas question de mettre en danger la ville de quelque manière que ce soit. Tous doivent concourir au bien public avant tout. Cependant comment envisager le bien public sans pour autant considérer les deux « religions » co-existantes à Bayonne ?

Comment ne pas oublier que la période des années 1560 est celle des violences inter-religieuses dans le royaume de France ? Pourtant à Bayonne, rien ne semble se passer. En y regardant de plus près, le registre tente de faire des coups d'éclat anti-protestants, des non-événements. Quand des saccages ont lieu, le corps de ville rassure tout de suite, les biens des deux confessions ont été visés. Pas de désac-

²⁶ BNF, FF 1555

²⁷ A.M. Bayonne, CC 165, comptes 1568-69, p.821, 15 livres tournois et 16 sous seront consacrés à ce service de renseignement, ce qui est une somme non négligeable sans non plus être énorme.

cord, pas de crise. La ville veille sur tous ces habitants. Tout le monde doit cohabiter. Les magistrats contiennent bien les ardeurs des habitants en contrôlant le « *murmure du puble* » et sont au bord de la crise à quelques reprises. Mais ils ne sont qu'au bord. Pas de véritable soulèvement à Bayonne tant le souci du bien public est présent.

La nécessité de s'accorder est évidente. Les difficultés de cohabitation n'existent pas. La religion protestante n'est pas même censée exister à Bayonne. Si une bonne partie des magistrats est protestante, aucune reconnaissance officielle n'est énoncée. Bayonne est une ville catholique fidèle au roi. Elle ne connaît ni protestants, ni troubles. De cette position ne doit découler aucune difficulté.

Tous doivent vivre dans le bien public et pour ce faire, les protestants sont protégés sans doute contre leur absence de revendications. Vivre ensemble est le souci majeur des magistrats et personne que ce soit les catholiques ou les protestants ne doit troubler ce repos. Cette mission, cette vision du corps de ville prime. Bayonne est une ville qui ne doit pas céder à la tentation des troubles de religion. Même si la politique de la ville peut se le permettre étant donné le faible nombre de protestants, la recherche de cet idéal de paix est indéniable. Il y aurait de plus comme une note de mauvais goût de ne pas être en paix. N'oublions pas la phrase du conseil de ville « *ce seroit indecent que dire ung tel et tel l'ordonne et l'autre ne la veult* ».

Ce bien public est même le leitmotiv du conseil. Il est assimilé d'ailleurs assez largement au service du roi. L'expression « *pour le bien publique et le service du roi* » est le type-même des recommandations du conseil de ville. Cette expression est martelée tout au long des textes.

Saubat de Sorhaindo correspond tout à fait à cette description. Il incite ses collègues à « *rabaptre une partye de leur particulier pour vacquer une autre pour le bien publique, gardant surtout apres l'honneur de Dieu et service du roy, l'union ensemble, car les fleches jointes estoient plus mal aisees a briser.* »²⁸ Une fois encore, ce personnage est caractéristique de Bayonne à cette époque. Son admonestation est claire, il s'agit d'un sacrifice personnel pour le bien public.

Il est le but ultime à atteindre. Il vaut mieux taire les différences de confession que les exacerber. Toute la politique des magistrats se résume ainsi. Elle a été possible bien

²⁸ A.M. Bayonne, BB 7, p.15

entendu où le protestantisme n'était pas du tout officiel et où les sympathisants n'étaient pas très nombreux. Cependant il est remarquable de voir avec quelle ardeur, les magistrats défendent ce bien public. Cette notion de service de la ville étant l'essence même de la politique.

C'est pourquoi le titre de ma maîtrise était : «Pour Dieu, le roi et le bien de la ville, Bayonne délibère». Cette préoccupation majeure des magistrats dans cette période si troublée est essentielle à la compréhension de leurs actions. Dresser des magistrats un tableau d'édiles désintéressés serait évidemment faux mais leur intérêt réel pour le bien public n'est jamais à remettre en question.

Voilà donc ce qu'était le tableau de Bayonne à ce début des guerres de religion. Quand les tensions se crispent dans les années 1580, la ville ne sombre pas dans les excès et reste fidèle au roi de France. La main de fer de Johannes de Sorhaindo peut en partie l'expliquer.

Cette fin des guerres de religion aurait bien sûr été des plus passionnantes mais le manque de temps a été le véritable frein à cette étude à mon grand regret. De même, la famille Sorhaindo mériterait elle aussi une véritable étude tant le verbe et l'action des deux frères a été un véritable moteur de cette ville au XVI^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux et monographies

- ∂ F.BERAC, JP.JOURDAN, P.LABORDE, J.PONTET, JL.TOBIE, *Histoire de Bayonne*, Privat, Toulouse 1991
- ∂ B.CHEVALIER, *Les bonnes villes de France*, Paris, Aubier, 1982
- ∂ O.CHRISTIN, *La paix de religion, l'autonomisation de la pensée politique au XVIème siècle*, Seuil, 1997
- ∂ F.COMBES, *L'entrevue de Bayonne de 1565 et sur la question de la Saint-Barthélemy, d'après les archives de Simancas*, Paris, 1882
- ∂ D.CROUZET, *Les guerriers de Dieu, la violence au temps des guerres de religion, vers 1525, vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990
- ∂ JL.DAVANT, *Histoire du Pays basque : le peuple basque dans l'Histoire*, Bayonne, Elkar, 1977
- ∂ G.DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France urbaine*, Seuil, 1981
- ∂ J.GARRISSON, *Protestants du Midi 1559-1598*, Bibliothèque Histoire Privat, 1991 (réédition de 1980)
- ∂ E.GOYHENECHÉ, *Le Pays basque : Soule, Labourd, Basse-Navarre*, Pau, Société nouvelle d'Éditions régionales et de Diffusion, 1979
- ∂ J.GOYHENETCHE, *Les Basques et leur histoire*, Elkar, Bayonne, 1993
- ∂ M.GOYHENETCHE, *Histoire générale du Pays Basque, Evolution politique et institutionnelle du XVIème au XVIIIème siècle*, Elkarlanean, Saint-Sébastien 1999
- ∂ P.HOURMAT, *Histoire de Bayonne des origines à la Révolution française de 1789*, Bulletin de la Société des Sciences, des Lettres et des Arts de Bayonne, 1986, n°142, 1^{ère} partie 591pp
- ∂ J.PONTET-FOURMIGUE, *Bayonne, un destin de ville moderne à l'époque moderne, fin XVIIème début XIXème siècle*, J & D Editions, 1990, Biarritz, 692 pp. édition d'une thèse de Paris-IV soutenue en novembre 1986 devant MM. POUSSOU, DUPEUX, MEYER et DUTEL.

Articles

- ∂ P.YTURBIDE, *Le vicomte d'Orthe*, Société Bayonnaise d'Etudes Régionales, n°4, 1920, p78-84
- ∂ JH.DARRE, *Quelques remarques géographiques et historiques à propos du détournement de l'Adour de 1578*, Bulletin de la Société des Sciences, des Lettres et des Arts de Bayonne n°134, p87-90
- ∂ P.HOURMAT, *Henri de Navarre, gouverneur de Guyenne et la ville de Bayonne*, Revue Pau Béarn, 1984 n°12, p121-47
- ∂ G.PIALLOUX, *Bayonne, étape politique d'un royal tour de France*, Ekaïna, 1985 n°15, p177-9